



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

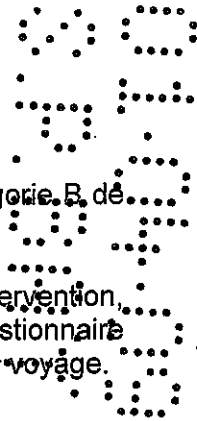
O/J N° 21 - RESSOURCES - PERSONNEL
EMPLOI DE DIRECTEUR DU SERVICE GENS DU VOYAGE.

Monsieur GRENADE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 31 mars 2006, le Conseil avait créé un emploi de catégorie B de régisseur et gestionnaire des terrains d'accueil des gens du voyage.

Compte tenu de la structuration du service et du développement de son champ d'intervention, il est proposé de transformer à compter du 1^{er} avril 2009 l'emploi de régisseur et gestionnaire des terrains d'accueil des gens du voyage en emploi de Directeur du service gens du voyage.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

01 AVR. 2009

Affiché le

01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président-Délégué,

La nature des fonctions et les caractéristiques essentielles de ce poste, qui nécessite une excellente connaissance des gens du voyage, sont les suivantes :

- gestion de l'ensemble des équipements d'accueil en liaison avec les services techniques
- animation, développement des partenariats, prévention des conflits
- gestion administrative, comptable et budgétaire
- gestion du personnel
- définition et application des règlements intérieurs.

Compte tenu de la nature des fonctions correspondantes et des compétences particulières requises pour ce poste, cet emploi de catégorie A pourra être pourvu par un agent non titulaire recruté par voie contractuelle, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération de cet emploi sera rattachée à la grille du grade d'attaché territorial avec possibilité d'octroi du régime indemnitaire correspondant, plus prime de fin d'année.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir transformer l'emploi de régisseur et gestionnaire des terrains d'accueil des gens du voyage en emploi de Directeur du service gens du voyage et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ

Madame GIBAUD-GENTILI ne participe pas au vote

